

**DEPARTEMENT DE
CHARENTE-MARITIME
MAIRIE D'YVES**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 DECEMBRE 2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

ABSENTS : 7

POUVOIRS : 1

L'an deux mil vingt-cinq le 02 décembre à vingt heures trente les membres du Conseil Municipal de la Commune d'YVES, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la mairie, lieu habituel des séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 25/11/2025 conformément aux articles L2121-7 du Code Général des Collectivités territoriales.

Etaient PRESENTS : M ROBLIN LEVEQUE TOMASSO MANDIN MICHAUD – MME EVRARD MAIRE RAMADE

Etaient ABSENTS : M PABUT MAIRE GUINET – MME BECOURT COURTADE DUPIN CHASSEREAU

POUVOIR : M PABUT à M ROBLIN

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TOMASSO

====

APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2025 :

Le conseil municipal approuve le Procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025.

====

CONVENTION AVEC LA COMMUNE D'YVES PORTANT SUR LA PARTICIPATION AUX FRAIS SCOLAIRES, PÉRISCOLAIRES, DE RESTAURATION ET DU CENTRE DE LOISIRS – 2025 / 2028

Dans le cadre de la scolarisation et de l'accueil péri-extrascolaire des enfants résidant à Yves et accueillis au sein des écoles et des structures municipales de Châtelailon-Plage, il est nécessaire de redéfinir et de formaliser les modalités de participation financière de la commune d'Yves.

La précédente convention arrivant à échéance, les communes d'Yves et de Châtelailon-Plage ont travaillé conjointement à l'élaboration d'un nouveau document couvrant la période 2025-2028, intégrant l'ensemble des temps d'accueil fréquentés par les enfants yvéens : scolarité, restauration, périscolaire, activités péri-éducatives et centre de loisirs.

Les montants, servant de base au calcul des rais pour cette convention, sont basés sur ceux de l'année N-1, à savoir l'année 2024.

Frais scolaires – année 2024

Montants établis sur la base des coûts analytiques 2024 :

- École maternelle : 2 063 € par élève et par an
- École élémentaire : 703 € par élève et par an

Ces valeurs seront :

- Révisées annuellement à compter de 2027 selon l'indice INSEE des prix,
- Recalculées tous les 5 ans à partir des comptes administratifs (prochaine révision : exercice 2030).

Restauration scolaire – année 2024

La participation correspond au coût résiduel par repas, après déduction du tarif famille :

- Maternelle : 5,69 € par repas
- Élémentaire : 4,10 € par repas

Révision annuelle : à partir du 1er janvier 2027.

Accueil périscolaire – année 2024

Participation fixée à :

- 3,25 € par heure de présence

Révision annuelle sur la base de la déclaration CAF.

Centre de loisirs municipal – année 2024

Participation fixée à :

- 5,04 € par heure de présence

Révision annuelle sur la base de la déclaration CAF.

Activités péri-éducatives – année 2024

Participation fixée à :

- 2,10 € par heure de présence

Révision annuelle sur la base de la déclaration CAF.

Activités Grains de Sable – année 2024

Participation forfaitaire fixée à :

- 3 000 € par an.

Modalités d'application

- Le calcul des participations est fondé sur les effectifs arrêtés au 1^{er} octobre de l'année précédente.
- Le règlement s'effectue en une seule fois, en octobre, après émission du titre de recette.
- La convention prend effet à compter de sa date de signature pour la période scolaire 2024-2025.

Elle se terminera à la période scolaire du 1^{er} septembre 2027 au 31 août 2028, avec reconduction expresse par périodes de 5 années.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention 2025-2028 fixant la participation financière de la commune d'Yves aux frais scolaires, périscolaires, de restauration et du centre de loisirs supportés par la commune de Châtelailon-Plage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve cette convention et autorise monsieur le Maire à la signer.

=====

DEVIS ECLAIRAGE EGLISE

L'éclairage de l'église est obsolète et très énergivore.

Le SDEER a établi un devis qui reprend les réseaux électriques souterrains, les armoires de maintenance et de nouveaux éclairages plus économique en énergie et mettant en valeur l'église.

Le SDEER prend en charge 50% de la facture, la part communale s'élève à 11 896,93 €. Le paiement peut être échelonné en 2-3-4-5 annuités.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- approuve le devis du SDEER pour un montant de 11 896,93 € qu'il inscrira au chapitre 65 du budget ;
- autorise Monsieur le Maire à signer le devis
- demande un échelonnement de 4 annuités.

=====

SUBVENTION 3 POINTS INCENDIES

Le Maire fait part du projet pour la mise en place de trois points incendie au bourg d'YVES : rue du 18 juin, rue martyrs de la résistance, rue du maquis de Bir Hakeim.

Il est proposé le plan de financement suivant comprenant la fouille et remblaiement, bride d'emboîtement, vanne à opercule, tuyau en fonte, poteau incendie renversable DN80, conforme DECI SDIS.

Une subvention au titre de la DETR est sollicitée :

| | montant | % réel |
|-----------------|-------------|--------|
| montant HT | 11 441,66 € | 100% |
| DETR | 4 576,66 € | 40% |
| Autofinancement | 6 865 € | 60% |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise monsieur le Maire à solliciter une subvention.

=====

SUBVENTIONS PARC

Suite à la réunion avec A2i infra du 6/12/2024, il a été défini la 1^{ère} tranche des travaux pour aménagement du centre bourg d'Yves qui se fera en plusieurs tranches.

La 1^{ère} tranche concerne la rue du 18 juin, la rue de Bir Hakeim, la création du mur du cimetière délimitant la nouvelle aire de jeux et la création d'un verger.

Monsieur Le Maire propose de faire la demande de subvention suivantes :

Parc comprenant un belvédère en bois, aire de jeux pour les petits, terrain de basket, table de Teqball, terrain de pétanque

| | taux de subvention | Montant sollicité |
|----------------|---------------------------|--------------------------|
| Département | 10 % | 12 795 € |
| Commune d'Yves | 90 % | 115 155 € |
| TOTAL | 100% | 127 950 € |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'enveloppe financière affectée aux travaux ;
 - Autorise le Maire à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement de ce projet.
- =====

SUBVENTIONS VEGETALISATION

Suite à la réunion avec A2i infra du 6/12/2024, il a été défini la 1^{ère} tranche des travaux pour aménagement du centre bourg d'Yves qui se fera en plusieurs tranches.

La 1^{ère} tranche concerne la rue du 18 juin, la rue de Bir Hakeim, la création du mur du cimetière délimitant la nouvelle aire de jeux et la création d'un verger.

Monsieur Le Maire propose de faire la demande de subvention suivante :

| | taux de subvention | Montant sollicité |
|----------------|---------------------------|--------------------------|
| Département | 15,00% | 16 930,65 € |
| Commune d'Yves | 85 % | 95940,35€ |
| TOTAL | 100% | 112 871€ |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'enveloppe financière affectée aux travaux ;
 - Autorise le Maire à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement de ce projet.
- =====

SUBVENTION ACCÉSSIBILITÉ

Actuellement, l'église n'est pas accessible aux PMR. Il y a des marches pour entrer dans l'église et ; pas de stationnement, ni de cheminement adapté. Il faut remettre aux normes cet établissement recevant du public.

Il est proposé le plan de financement suivant comprenant place de stationnement, cheminement PMR, rampe d'accès à l'église.

Une subvention au titre de l'accessibilité est sollicitée :

| | Montant HT | % réel |
|-----------------|------------|--------|
| montant | 38 185 € | 100% |
| DSIL | 7 637 € | 20% |
| CRTE CDA | 7 637 € | 20% |
| Autofinancement | 22 911 € | 60% |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'enveloppe financière affectée aux travaux ;
- Autorise le Maire à solliciter toutes formes d'aide financière pour le financement de ce projet.

=====

FOND DE CONCOURS STRUCTURANT 2026/2032 : CENTRE BOURG - TRANCHE

2

Monsieur le Maire invite de faire une demande de subvention au fond de concours structurant 2026/2032 de la CDA de La Rochelle, pour la tranche 2 comprenant la place de la Resistance et aménagement de la traverse du bourg d'Yves. Le montant de ces travaux s'élève à 1 521 703,46 € HT.

Monsieur le Maire propose que l'on demande l'enveloppe maximale, à savoir les 250 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de fond de concours structurant 2026/2032 pour les travaux du centre bourg tranche 2, à hauteur de 250 000 € .

=====

SUBVENTION DETR – CENTRE BOURG – TRANCHE 1

| | | Tranche 1 Ferme | Tranche 1 Optionnelle | Tranche 2 Optionnelle | Tranche 3 Optionnelle | TOTAL |
|-------------------------------|--|--------------------|--------------------------|--|--------------------------------|----------------|
| BASE | Création aire de loisirs + réqualification rues [18 juin 1940 + Maquis de Bir Hakeim + Impasse] | | Place de la Résistance | Aménagement traverse de bourg + placeette retourement bus | Cheminement piéton littoral | |
| | Lot n°1 - Voirie et réseau Divers | 496 415.00 € | 257 676.00 € | 670 022.60 € | 123 853.50 € | 1 749 967.10 € |
| | Lot n°2 - Aménagements Paysagers | 156 742.37 € | 41 039.53 € | 81 417.32 € | | 279 199.22 € |
| | Lot n°3 - Menuiserie - Bois | 50 446.33 € | | 37 938.75 € | | 88 385.08 € |
| | Montant total HT Base | 705 603.70 € | 298 715.53 € | 989 378.67 € | 123 853.50 € | 2 117 551.40 € |
| PSE Lot 3 | TVA 20% | 141 120.74 € | 59 743.11 € | 197 075.73 € | 24 770.70 € | 423 510.28 € |
| | TOTAL TTC - BASE | 846 724.44 € | 358 458.64 € | 1 107 254.40 € | 148 624.20 € | 2 541 061.68 € |
| Base + PSE | PSE 1 - Support pour future table d'orientation | | 3 471.32 € | | | |
| | PSE 2 - Habillage bois complémentaire | | | 17 003.28 € | | |
| | Montant total HT Base + PSE 1 | 709 075.02 € | 298 715.53 € | 989 378.67 € | 123 853.50 € | 2 121 022.72 € |
| | Montant total HT Base + PSE 2 | 705 603.70 € | 298 715.53 € | 1 006 381.95 € | 123 853.50 € | 2 134 554.68 € |
| | Montant total HT Base + PSE 1 + PSE 2 | 709 075.02 € | 298 715.53 € | 1 006 381.95 € | 123 853.50 € | 2 138 026.00 € |
| DCE Indice A 19.04.2025 | | PHASAGE TRAVAUX | | | | |
| | | | | | | |

Page : 212

Vu l'autorisation préfectoral du 23 juillet 2025 de commencement de travaux anticipés,
Vu les Ordres de Services signés le 30 septembre 2025 pour la tranche 1 ferme,
Vu le tableau récapitulatif des montants des entreprises retenues tranches par tranches ci-joints,

Vu le tableau des différentes demandes de subventions,
Monsieur Le Maire propose de faire une demande de subvention DETR en y incluant la tranche 1 optionnel à la tranche 1 ferme, suivant le tableau joint :

| | Montant HT | % réel |
|--------------------------------|----------------|---------|
| montant | 1 004 603,70 € | 100,00% |
| DSIL-DETR | 200 920,74 € | 20,00 % |
| CDA | 250 000,00 € | 24,89 % |
| GIEP | 94 447,00 € | 9,41 % |
| Département : amende de police | 44 114,00 € | 4,39 % |
| Département : végétalisation | 16 930,65 € | 1,68 % |
| Département : parc de jeux | 12 795,00 € | 1,27 % |
| SDEER | 16 797,72 € | 1,67 % |
| Autofinancement | 368 598,59 € | 36,69% |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à faire la demande DETR centre bourg, tranche 1.

=====

SUBVENTION BORNE IRVE

Le programme Advenir offre une subvention, sous certaines conditions, aux communes installant des bornes de recharges pour véhicules électriques à hauteur de 30 % pour les coûts de l'équipement et de l'installation, sous réserve d'un plafond défini suivant le type de borne et suivant sa puissance.

L'installation choisie est une borne Pulse 50 DC, intégrant les technologies de recharge Combo 2, CHAdeMO, et type 2S pour garantir la compatibilité avec toutes les marques de véhicules. L'entretien de cette borne sera pris en charge par le SDEER.

La part communale sur le devis su SDEER s'élève à 29 360 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer la demande de prime Advenir.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune.

Fin de la séance : 21h30

